

 <p>_AGGLO_ Étampe Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampe Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p align="center">Conseil Communautaire du 16 décembre 2024</p> <p align="center"><i>Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2024- 147</p>
---	--	---

Création et composition de la commission d'appel d'offre spécifique pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 60 berceaux à Étampes

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Franck MARLIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (57).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Daniel CIRET (10).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Maxime MARCELIN (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Guy DESMURS (par procuration à Sylvie VASSET), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Pierrick GARNIER), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (8).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER, Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-1 ainsi que D. 1414-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne,

VU la question à l'assemblée nationale (Question N° 30298) et la réponse apportée par Monsieur le Ministre de l'économie,

CONSIDÉRANT la volonté de créer une commission d'appel d'offres spécifique pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche municipale à Étampes,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire les membres titulaires et les membres suppléants de cette commission d'appel d'offres spécifique,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

CONSIDÉRANT que les listes doivent comporter autant de noms de titulaires que de suppléants,

CONSIDÉRANT les modalités de dépôt des listes fixées par la délibération CA- DEL-2024-146 de ce jour,

CONSIDÉRANT l'unique liste de candidats présentée,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS ÉLECTORALES À BULLETIN SECRET,

Nombre de votants : 65

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

DÉCIDE AVEC 60 VOIX POUR, 5 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE, de créer une Commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 60 berceaux à Étampes.

DÉCLARE ÉLUS AVEC 60 VOIX POUR les membres de la commission d'appel d'offres spécifique pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 60 berceaux à Étampes :

Liste A

<u>Membres titulaires :</u> - Nicolas ANDRÉ - Gérard HEBERT - Michel ROULAND - Guy DESMURS - Christelle DELOISON	<u>Membres suppléants :</u> - Bernard DIONNET - Huguette DENIS - Michaël MÉRIGOT - Dominique LEROUX - Jean PERTHUIS
---	--

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonnes est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...